

### Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Au cours des séances du 24 mai 1993, du 24 juin 1996 du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Deuxième secteur	1 dossier	108 522 F
- Troisième secteur	2 dossiers	35 818 F
- Quatrième secteur	5 dossiers	35 504 F
- Cinquième secteur	3 dossiers	41 253 F
- Sixième secteur	1 dossier	177 298 F
<b>- TOTAL</b>	<b>12 dossiers</b>	<b>398 395 F</b>

dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
<b>DEUXIEME SECTEUR</b>				
Les Carmes 2, 4, rue de la Préfecture 25000 Besançon	Agence BARTHELET 91, Grande Rue 25000 Besançon	542 613 F	20 %	108 522 F
<b>1 dossier - TOTAL</b>		<b>542 613 F</b>		<b>108 522 F</b>
<b>TROISIEME SECTEUR</b>				
1, rue des Martelots	AGI-BIS 83, rue de Dole 25000 Besançon	128 180 F	20 %	25 636 F
6, rue Moncey	SCI Le Moncey M. GERARD Patrick 25000 Besançon	50 914 F	20 %	10 182 F
<b>2 dossiers - TOTAL</b>		<b>179 094 F</b>		<b>35 818 F</b>

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
<b>QUATRIEME SECTEUR</b>				
18, rue de la Convention	Mme DE GRIVEL Elisabeth 18, rue de la Convention 25000 Besançon	18 789 F	20 %	3 757 F
13, rue de Pontarlier	M. VIENNOT 1 A, rue Denfert Rochereau 25000 Besançon	37 419 F	20 %	7 483 F
7, rue Ronchaux	AGI-BIS 83, rue de Dole 25000 Besançon	39 358 F	20 %	7 871 F
8, rue Ronchaux	M. MARC Roger 8, rue Ronchaux 25000 Besançon	29 440 F	20 %	5 888 F
2, rue de la Vieille Monnaie	M. BAUD Jean-Louis 5, avenue de Dole 25410 Saint-Vit	55 528 F	20 %	10 505 F
<b>5 dossiers - TOTAL</b>		<b>177 534 F</b>		<b>35 504 F</b>
<b>CINQUIEME SECTEUR</b>				
28, rue Battant	Mme DELOEUVRE Gilberte 3, rue de Bassand 25770 Franois	32 516 F	20 %	6 503 F
15, quai de Strasbourg	Mme PIZON Marie-Louise Rue des Petits Terreaux 25440 Liesle	37 259 F	20 %	7 451 F
38, quai Veil Picard	AICI 32, rue Proudhon 25000 Besançon	136 499 F	20 %	27 299 F
<b>3 dossiers - TOTAL</b>		<b>206 274 F</b>		<b>41 253 F</b>
<b>SIXIEME SECTEUR</b>				
10, 12, rue de la République	Nature et Découvertes 1, avenue de l'Europe 78177 Toussus-le-Noble	886 490 F	20 %	177 298 F
<b>1 dossier - TOTAL</b>		<b>886 490 F</b>		<b>177 298 F</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 992 005 F</b>		<b>398 395 F</b>

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 1999, au chapitre 92.824.6572.82017.30100.

«**M. DUVERGET** : Dans ce rapport, il y a un dossier volumineux sur le plan des crédits engagés, c'est le dossier concernant l'immeuble sis 10/12, rue de la République avec comme propriétaire Nature et Découvertes puisque la subvention de la Ville va se monter à 177 298 F pour une facturation totale de 886 000 F. En dehors des prestations classiques de l'importance de la façade, y a-t-il des prestations spéciales, des remplacements de pierres, ou d'autres éléments de ce type qui expliqueraient l'importance de cette somme.

**M. ANTONY** : Cette opération me semble une opération exemplaire de reconstitution des façades et je crois qu'il y a lieu de s'en féliciter. L'angle de la rue des Granges et de la rue de la République a retrouvé toute sa noblesse. Je crois que l'occasion m'est donnée de remercier une entreprise commerciale qui a bien voulu jouer le jeu et a accepté de collaborer avec les services et les élus en participant à la remise en oeuvre de la rue de la République. Il y a un enjeu : reconquérir cette rue de la République pour la rendre attractive aux commerces. Cette subvention relève du taux commun et ce n'est pas un cas unique ; il est déjà arrivé que l'on subventionne à la faveur de l'opération «Besançon nettoie ses façades» des rénovations de devantures. Je crois que c'est de l'argent bien employé car aujourd'hui on retrouve un nouveau dynamisme à cette rue.

**M. JACQUEMIN** : Je pense que ce que voulait dire Jean-Claude DUVERGET, c'est que nous avons délibéré pour une politique de bonification sur strictement les ravalements de façades, nous n'avons pas délibéré sur autre chose. Ici nous participons semble-t-il à la rénovation des façades, c'est-à-dire une présentation différente. Cela me semble d'ailleurs assez réussi mais ce n'est pas que du ravalement.

**M. ANTONY** : A la faveur du ravalement, mes chers collègues, vous l'avez sans doute remarqué, les services de l'urbanisme et les élus responsables font en sorte de rénover des devantures, de travailler sur des enseignes pour redonner du lustre à cette ville. On ne se contente pas d'une subvention pure et dure sur le nettoyage des façades, on va un petit peu au-delà et parfois même bien au-delà, c'est l'exemple qui vous est soumis ici mais je crois que ça en valait la peine.

**M. BONNET** : Vous êtes d'habitude plus précis sur les mots que vous employez, donc on peut dire qu'il s'agit de l'opération «Besançon nettoie ses façades et en rénove quelques-unes».

**M. LE MAIRE** : Si vous voulez, on complétera de cette façon-là ! Mais finalement 177 000 F pour le travail qui a été fait dans ce coin-là, ce n'est pas exorbitant».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.*